

# REUNION DE CONSEIL DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le deux Avril à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Philippe MENNEGUERRE, le Maire.

Etaient Présents : MM Philippe MENNEGUERRE, Yannick GARDRAT, Mme Séréna SERVELLERA, MM Jean-Pierre VIAUD, Sébastien NAISSANT, Mmes Magali CHABAN, Marion COUSTILLAS, Anne-Sophie SALLAT DELUME, M. Claude SALLEBERT, Mme Anne-Cécile LE VEY,

Absent excusé : Cédric TEXIER

Secrétaire de séance : Mme Séréna SERVELLERA

## Ordre du Jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière Réunion,
- 2) Projet Travaux Investissement pour le Budget 2026,
- 3) Délégation du Conseil Municipal au Maire,
- 4) Questions diverses.

### **1 – Approbation du compte rendu de la dernière Réunion**

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

### **2 – Projet Travaux Investissement pour le Budget 2026**

#### 1. Les bâches à incendie.

Philippe MENNEGUERRE explique que des bâches à incendie doivent être installées à moins de 500 mètres de chaque habitation.

Actuellement, il y a seulement deux réserves d'eau : à l'élargissement de rivière en bas de la route de l'étang et derrière la salle des fêtes.

Une 1ère bâche qu'il faut faire poser est au chemin des baladins.

Au Glamping, des travaux ont été faits avec permis de construire. En conséquent, il faut une bâche à poser sur le terrain qui a été acheté dans ce but (800 euros, environ 1000 m<sup>2</sup>).

Devis du SICN de 16 256,80 euros.

Claude demande s'il y a une subvention de l'état. Celui-ci a proposé 30 % en 2025.

Sylvie Marcilly, présidente du département, a expliqué en début d'année qu'il fallait réduire les dépenses au minimum.

Une 2e bâche est à mettre au silo pour Monsieur et Madame Blagny (une seule maison). Si le Maire ne s'était pas engagé à mettre une réserve, le couple n'aurait pas eu le PC.

Une 3e bâche devrait être installée route de la palombière chez Virginie Fernandez.

#### *Informations diverses :*

- Les pompiers veulent déplacer la bâche de la salle des fêtes.

- Le conseil pose les questions suivantes :

Est-ce à la commune de remplir les bâches en cas d'utilisation ou aux Pompiers ?

Et faut-il une canalisation pour alimenter la poche ?

- Philippe donne une idée de prix des bâches : une bâche enterrée coûte environ 30 000 euros. Pour une bâche de 60 m<sup>3</sup>, il faut compter entre 12 000 euros et 16 000 euros.

- L'Affectation du Résultat 2025 montre :

\* un excédent de fonctionnement de 307 225,22 euros.

\* un déficit d'investissement de 22 778,92 euros.

Il y a donc de l'argent pour réaliser les projets.

- Il y a environ 50 000 euros par an d'investissement.

## 2. Frais de fonctionnement divers :

- une purge est à faire route de l'église. Il faut enlever une poche d'argile sous la route, creuser et recoller et mettre un drain. Coût : 2 300 euros environ.

- il faudra faire un devis pour l'entretien en bas de la route de l'étang. La commission de voirie étudiera le cas.

## 3. Projets dans et aux alentours de la salle des fêtes.

- il est prévu de mettre l'urinoir à la bonne hauteur.
- le conseil souhaite installer une table à langer pour bébés.
- le chauffage est à revoir (entretien, frais de fonctionnement).
- il faut trouver un lieu sûr pour stocker du matériel dans la salle des fêtes.
- il est prévu de mettre des bancs devant la salle des fêtes (dépense d'investissement à prévoir).
- une table de pique-nique sera installée (elle a déjà été achetée).
- Philippe propose d'enlever l'ancien barbecue et d'en mettre un nouveau. Cela ne représenterait pas un grand coût (fabrication « maison »). L'ancien conseil municipal n'était pas favorable, à cause des risques de départ de feu mais cela peut être rediscuté.
- une aire de jeux pour enfants pourrait être installée. Si la commune en installe une, il faudra la clôturer et mettre un portillon. Les jeux pour enfants représentent un investissement et le suivi, (entretien annuel obligatoire) est également cher. Il faut faire des devis.

Yannick dit avoir été agressé à propos du chauffage de la SDF (cela se serait passé avant les élections déjà).

Une fuite de gaz a été réparée. Les tuyaux qui reviennent sur la pompe à chaleur avaient un souci. La première panne concernait la carte mère, défectueuse. Elle a été changée ainsi qu'une fiche.

Un moteur a ensuite lâché, dû à une panne électronique. Aujourd'hui, il faut changer les deux moteurs ensemble car la carte mère fonctionne avec. C'est l'entreprise Albert de Montendre qui s'en occupe.

Les deux moteurs du bas sont à changer ainsi que la carte mère. Il faut compter 2 500 à 3 000 euros. Yannick dit que cela fait 3 semaines que les problèmes de chauffage durent.

Il serait intéressant de séparer les deux pompes à chaleur (les deux appareils) avec une télécommande pour chacune. Ainsi, si un moteur tombe en panne, l'autre pourrait fonctionner. Il faut faire un devis.

## 4. Logement communal.

Un devis a été demandé à Vincent Rabouté pour un store et une porte mais il n'a pas répondu. La commune aura un autre devis de l'entreprise Guérineau. Un devis de JD aluminium a déjà été reçu : 1 166,40 euros la porte PVC blanc un vantail.

## 5. Autres projets.

- Des chemins sont à recharger en calcaire vers le village de Chez Bailloux. Philippe va faire faire les devis. Il faut faire venir un semi de calcaire.

- Un projet est de racheter les terrains de Madame LABROUCHE Mathilde pour en faire un atelier municipal et garer tout le matériel qui ne loge pas dans le local actuel.

L'estimation basse (si ce n'est pas constructible) est de 70 000 euros. Il faut attendre une 2e estimation. L'intérêt est aussi de mettre la bâche qui se trouve derrière la salle des fêtes sur ce bout de terrain et, ainsi, de libérer l'espace derrière la salle des fêtes pour un autre projet (une aire de jeux éventuellement).

L'achat du terrain de Madame Labrouche permettrait aussi les dépôts de calcaire et autres. Il y a un hangar avec des portes, ce qui conviendrait au projet de la mairie.

19h30 : Anne-Sophie SALLAT-DELUME part pour raison personnelle.

### **3 – Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Héloïse rédigera un projet de délibération et nous la voterons lors de la prochaine réunion. Le jeudi 23 avril à 18h30.

### **4 – Questions Diverses**

Mr Sallebert et Mme Le vey demandent des explications sur les rumeurs qui ont été diffusés depuis des années à l'encontre de Mr Sallebert.

Mr Sallebert et Mme Le vey rappellent qu'il y a aucun lien entre la mairie et le comité des fêtes. Une plainte à l'époque avait été déposée par Mr Sallebert Alexis et qu'elle a été classé sans suite.

Mr Sallebert souhaite que cesse les propos diffamatoires à son encontre.

Anne-Cécile Le Vey demande qui s'occupe de Facebook et du site internet : c'est Marion Coustillas.

Anne-Cécile LE VEY dit que des injures émanant de conseillers municipaux ont été évoquées contre sa personne et que cela ne saurait être tolérable. Elle rajoute que même si les conseillers sont en désaccord il est important de rester cordial. Elle dit qu'elle ne laissera plus aucun débordement passé, que elle aussi est élue de la République. Elle rappelle à Mr Le Maire son pouvoir de police.

Anne-Cécile LE VEY s'adresse à Mr Le Maire. Mr le Maire a évoqué la vie privée de Mme Le vey au Bar de Pouillac. Elle lui demande de cesser tout débordement.

Fin de séance à 20h30

Philippe MENNEGUERRE

Yannick GARDRAT

Séréna SERVELLERA

Jean-Pierre VIAUD

Sébastien NAISSANT

Cédric TEXIER

Absent excusé

Magali CHABAN

Marion COUSTILLAS

Anne Sophie SALLAT DELUME

Claude SALLEBERT

Anne-Cécile LE VEY